

Demande en autorisation pour la constitution d'un gage sur une entreprise de chemins de fer

L'entreprise Verkehrsbetriebe Glattal VBG, société anonyme dont le siège est à Opfikon, Sägereistrasse 24, 8152 Glattbrugg, sollicite l'autorisation de constituer un gage sur la ligne de chemin de fer du Glattal.

L'objet du gage, d'une longueur totale de 2400 mètres, s'étend de Zurich Oerlikon à Auzelg, via Ambassador. Il comprend également les accessoires et le matériel d'exploitation, conformément à l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemin de fer et de navigation, et la liquidation forcée de ces entreprises (RS 742.211).

Le gage de 85 675 500 francs est constitué en premier rang. Il garantit un crédit de 6 908 600 francs en faveur de la Confédération suisse et un crédit de 78 766 900 francs en faveur du canton de Zurich. La constitution de gage sert de garantie aux crédits accordés pour la construction du chemin de fer du Glattal.

Les oppositions à cette demande doivent être adressées par écrit à l'Office fédéral des transports, Bollwerk 27/29, 3003 Berne, jusqu'au 23 février 2004.

20 janvier 2004

Office fédéral des transports:

Section droit, Ueli Stückelberger